

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des Délibérations du
Bureau du Comité Syndical
Séance du 10 avril 2015**

DBS11-2015

En exercice : 42

Présents : 22

Votants : 23

**CREATION D'UN POSTE CHEF DE
PROJET « PROGRAMMES
EUROPEENS »**

Le Président certifie que cette délibération a été affichée à la porte du siège du Syndicat Mixte Caen-Métropole le :

Que la convocation du Bureau a été envoyée le :

03/04/2015

Transmise à la Préfecture le :

Le 10 avril 2015, à 9 h 00, le Bureau du Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération, salle du Bureau, sous la présidence de Madame Sonia DE LA PROVÔTE, Président.

Etaient présents :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « CAEN LA MER » :

M. Joël BRUNEAU, M. Christian DELBRUEL, Mme Sonia DE LA PROVÔTE, M. Dominique GOUTTE, M. Patrick LECAPLAIN, M. Pascal SERARD, M. Dominique VINOT-BATTISTONI

COMMUNAUTE DE COMMUNES « DU PAYS DE FALAISE »

M. Jean-Philippe MESNIL, M. Pascal POURNY

COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR DE NACRE »

M. Franck JOUY, M. Thierry LEFORT

COMMUNAUTE DE COMMUNES "EVRECY ORNE ODON"

M. Gérard LE BARRON

COMMUNAUTE DE COMMUNES « VAL ES DUNES »

Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Xavier PICHON

COMMUNAUTE DE COMMUNES « SUISSE NORMANDE »

M. Paul CHANDELIER, M. Michel BAR

COMMUNAUTE DE COMMUNES "ENTRE THUE ET MUE"

M. Loïc CAVELLECC, Mme Béatrice TURBATTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES « DU CINGAL »

M. Jean-Claude BRETEAU

COMMUNAUTE DE COMMUNES "CABALOR"

M. Olivier PAZ

COMMUNAUTE DE COMMUNES "VALLEE DE L'ORNE"

M. Hubert PICARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

COMMUNAUTE DE COMMUNES "EVRECY ORNE ODON" :

M. Bernard ENAULT (pouvoir à M. Gérard LE BARRON)

Etaient excusés :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « CAEN LA MER » :

M. Grégory BERKOVICZ, M. Marc POTTIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE BOIS ET MARAIS"

M. Jean-Claude GARNIER

CREATION D'UN POSTE CHEF DE PROJET « PROGRAMMES EUROPEENS » CONTRACTUEL DE 3 ANS, DE CATEGORIE A AU SEIN DE CAEN NORMANDIE METROPOLE

Exposé :

Le syndicat mixte Caen-Métropole s'est transformé à compter du 1 avril 2015 en pôle métropolitain Caen Normandie Métropole. Le syndicat souhaite développer de nouveaux axes thématiques comme le prévoient les statuts votés le 10 décembre 2014. Depuis plusieurs mois, le syndicat participe au montage d'un projet Interreg. Il s'est substitué à l'Ecole de management de Normandie comme chef de file pour le dépôt du pré-projet prévu en mai puis du projet complet en octobre. Le syndicat doit se doter de moyens complémentaires, notamment humain pour mener ce projet puis d'autres projets européens. Le recrutement d'un Chef de projet a été prévu dans le cadre du budget 2015 étant précisé que ce ne soit pas un emploi de titulaire, la mission ayant un caractère temporel limité au programme européen actuel.

Afin de permettre le recrutement de ce chef de projet « Programmes européens », il convient de créer un poste ouvert à des agents contractuels.

Les missions du chef de projet seront les suivantes :

- mise en place de projets européens notamment

- ✓ Coordonner le projet ITED : recensement des actions qui constitueront le projet, évaluation des moyens nécessaire pour sa réalisation, attribution du pilotage pour chacune des actions, définition d'un coût global avec détails par objectifs/actions dudit projet ; animation des partenaires
- ✓ aider les EPCI membres à se porter candidate à un label européen de valorisation paysagère;

La rémunération envisagée du chef de projet correspondra au cadre d'emploi de catégorie A, de la filière administrative ou technique.

Le chef de projet sera titulaire d'un BAC + 5 en aménagement du territoire et développement territorial et possédant une expérience professionnelle dans le domaine des projets européens.

Proposition :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable de la commission « administration générale » du 7 avril 2015,

Considérant le budget primitif 2015 et notamment sa partie emploi adopté par le Comité syndical le 6 mars 2015,

Considérant la nécessité de créer un poste de catégorie A, emploi de contractuel pour une durée de 3 ans, reconductible une fois,

Le Président propose à l'assemblée,

Pour les contractuels

- la création d'un poste de chef de projet "programme européen" de catégorie A, filière administrative ou technique, non permanent à temps complet.

Le tableau des emplois des contractuels est ainsi modifié à compter à compter du 15 mai 2015,

Cadre d'emploi : catégorie A (filière administrative ou technique)

- ancien effectif 2
- nouvel effectif 3

Vote :

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ADOPTE la modification du tableau des effectifs en conséquence,
- PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois inscrits au budget sont suffisants, chapitre 012, charges de personnel.
- AUTORISE la présidente ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Cette délibération sera notifiée au Trésorier Principal, et transmise au Centre de gestion et en Préfecture

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.
Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme

Le Président
Sonia de la PROVÔTÉ



Envoyé en préfecture le 14/04/2015

Reçu en préfecture le 14/04/2015

Affiché le

